

Fonds vert 2025

Mesures Biodiversité

06 mai 2025



**Accélérer la transition écologique dans les territoires
Et mettre en œuvre la Stratégie nationale biodiversité**

Le fonds vert – volet biodiversité en 2024

Volumes financiers pour BFC 2024

« protéger – restaurer » + « réduire les pressions » :

- Enveloppe de 7,58 M€ après rallonge budgétaire
- Consommation de 6,4 M€ pour 45 dossiers

Taux d'intervention :

- Entre 16 et 100 %
- Taux moyen : entre 89 et 96 % selon les mesures

Sous Mesure	Nombre de dossiers	Montant financé
SNAP	28	2,2 millions d'euros
PNA	7	2,3 millions d'euros
Continuités Ecologiques	2	330 000 euros
Restauration	4	770 000 euros
EEE	4	730 000 euros
Maitre d'ouvrage	Nombre de dossiers	Montant financé
Associations	32	5,9 millions d'euros
Collectivités	9	300 000 euros
Services et Opérateurs de l'Etat	4	186 000 euros

Le fonds vert – volet biodiversité en 2025

Volumes financiers pour BFC :

Mesures « protéger – restaurer » + « réduire les pressions » : 2,72 M € + 1 M €

Réduction de moitié de l'enveloppe disponible, besoin éventuel de prioriser, sur la base des critères des cahiers d'accompagnement

La plateforme Démarches simplifiées ouverte depuis le 12 mars (14 dossiers 2024 en attente d'instruction, 15 nouveaux dossiers déposés)

Le fonds vert – volet biodiversité

Les 3 mesures sont reconduites :

Cahiers d'accompagnement publiés sur le site « aides territoire »

Protéger et restaurer les espaces naturels :

1. Mettre en œuvre la SNAP :

- ⇒ Opérations de maîtrise foncière pérenne, dans l'objectif de protection forte
- ⇒ Actions de gestion permettant de renforcer le statut de protection
- ⇒ Actions d'investissement et interventions pour la mise en œuvre des plans de gestion
- ⇒ Études préalables aux actions (plans de gestion) pour les aires protégées fortes

Le fonds vert – volet biodiversité

Protéger et restaurer les espaces naturels :

2. Restaurer les écosystèmes dégradés :

- ⇒ Investissements et interventions de restauration
- ⇒ Ingénierie territoriale pour le montage de projets de restauration
- ⇒ Mesures d'accompagnement visant à réduire les pressions

Dans la perspective de la mise en œuvre du règlement européen : **priorité aux espèces et habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000)**

Le fonds vert – volet biodiversité

Réduire les pressions sur la biodiversité :

- 1. Mettre en œuvre les plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées :** Actions proactives de gestion en faveur de ces espèces, telles qu'inscrites dans le PNA (les actions des PNA loup, ours et lynx sont exclus)
- 2. Protection des insectes pollinisateurs :** Implantation de couverts et écosystèmes favorables, zones refuges, en milieux non agricoles
- 3. Rétablissement des continuités écologiques :** Projets de résorption des points noirs prioritaires
- 4. Lutte contre les EEE :** Opérations de gestion ou d'éradication de ces espèces

Le fonds vert – volet biodiversité

Quelques critères de priorisation nationaux et régionaux :

- ⇒ **S'inscrire dans les stratégies nationales et leurs déclinaisons locales** : SNB et feuille de route régionale, SNAP et zones de protection fortes, stratégies locales (SRB, EEE)
- ⇒ L'ambition et le gain écologique permis par le projet, son exemplarité
- ⇒ **Favoriser les collectivités**
- ⇒ **Renforcer l'effet levier et réduire le taux moyen d'intervention** (importance des co-financements)

Le fonds vert – volet biodiversité

Quelques principes d'exclusion :

Non éligibles (y compris sur les thèmes d'intervention du FV) :

- ⇒ Le fonctionnement et l'animation (sauf celle nécessaire à la mise en œuvre du projet),
- ⇒ La connaissance (sauf celle préalable à la mise en œuvre du projet),
- ⇒ La mise en conformité liée à une obligation réglementaire (notamment compensation environnementale)

Le Fonds Vert n'a pas vocation à se substituer aux crédits des Agences de l'eau

Le projet ne doit pas avoir commencé avant le dépôt du dossier sur Démarches Simplifiées (qui lance l'éligibilité des dépenses)

Le fonds vert – volet biodiversité

Modalités :

Démarches simplifiées :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/proteger-et-restaurer-les-espaces-naturels-19/>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/reduire-les-pressions-sur-la-biodiversite-de-votre-territoire-14/>

Pour tout renseignement :

DREAL : sbep-fondsvert.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

Agence de l'eau : celle de votre territoire



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A B C atlas de la Biodiversité communale

Atlas de biodiversité communale

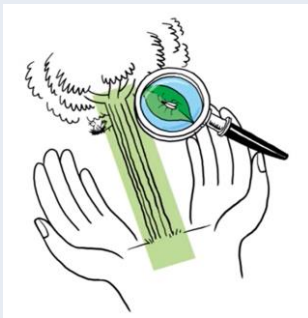
Connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel

« On protège ce qu'on aime, et on aime ce qu'on connaît » J.Y. Cousteau

De 3 à 4 ans

Objectif : connaître, sensibiliser, agir pour la biodiversité

3 volets :



Connaissance

- Synthèse des connaissances et inventaires
- Cartographie des enjeux de biodiversité locale



Mobilisation

- Implication des acteurs du territoire (scolaires, élus, associations, citoyens, entreprises, etc.)



Plan d'action

- Feuille de route pour la protection et restauration de la biodiversité sur le territoire (intégration transversale aux politiques publiques, aide à la décision, révision des docs d'aménagement et d'urbanisme), TEN, ...

Atlas de biodiversité communale

Connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel

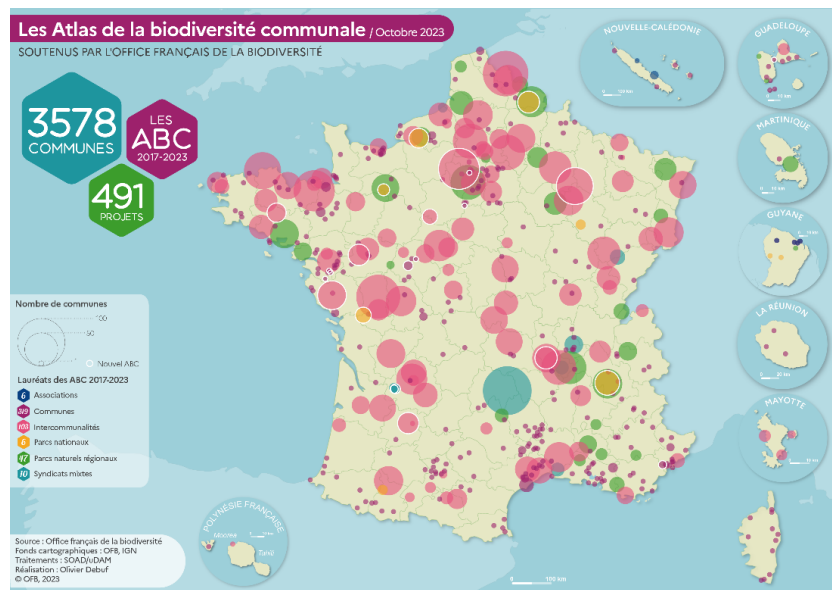


- ✓ A consulter : le guide méthodologique Atlas de la Biodiversité communale → un rappel de tous nos attendus concernant les projets ABC

<https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029488a65c81f59b3>

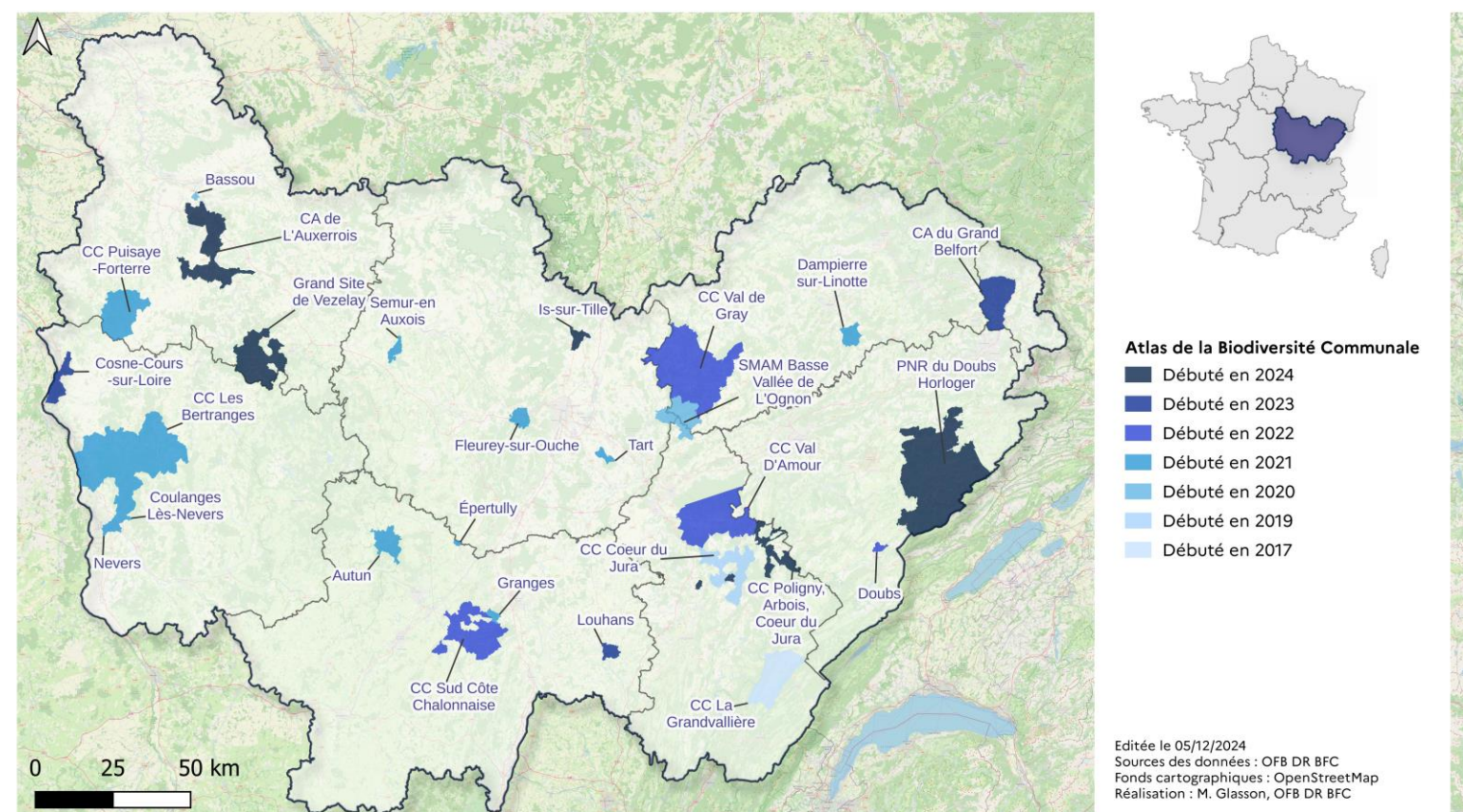
Atlas de biodiversité communale

Le développement du dispositif en France et Bourgogne-Franche-Comté



- **3 600** communes recouvertes par un ABC à l'échelon national (2024)
- **272** communes à l'échelon régional (décembre 2024)

Les Atlas de la Biodiversité Communal en Bourgogne-Franche-Comté 2017-2024



Atlas de biodiversité communale

Les modalités du dispositif

Nouvelles modalités de dépôt et d'instruction :

- Dépôt possible au fil de l'eau, tout au long de l'année
- Maintien de plusieurs vagues pour examiner les dossiers
- Possibilité de redéposer un dossier retoqué la même année

Eligibilité des dépenses :



Dépenses directes :

- Coûts salariaux de personnels liés au projet (**hors salaires des personnels permanents**)
- Dépenses de fonctionnement directement mobilisées pour la réalisation du projet
- Dépenses d'investissement, dans la période d'éligibilité des dépenses
- Frais de déplacements, dans la limite de 5% des coûts directs totaux
- Autres coûts concourant directement à la réalisation du projet

Dépenses indirectes :

- Frais de gestion et de structure dans la limite de 10% des dépenses directes éligibles

Les ABC sont désormais intégrés dans le Fonds Vert.



Mieux connaître et mobiliser pour la biodiversité : les Atlas de la biodiversité communale (ABC)

 PORTEURS D'AIDES

Ministère de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires
Office Français de la Biodiversité (OFB)

 NATURE DE L'AIDE

Aide financière

 TAUX DE SUBVENTION

Max : 80%

 RÉCURRENCE

Récurrente

 CALENDRIER

Ouverture : 08/01/2024
Échéance : 15/12/2024



Atlas de biodiversité communale

La campagne 2025

Les ABC sont désormais intégrés dans le Fonds vert (volet biodiversité)



Plafond d'aide: 250 000€/projet
Taux d'aide: 80% du coût du projet



Hexagone et Outre-mer



Collectivités et établissement publics



Projets : de 36 à 48 mois



Dépôt des dossiers en continu tout au long de 2025 via Aides-Territoires

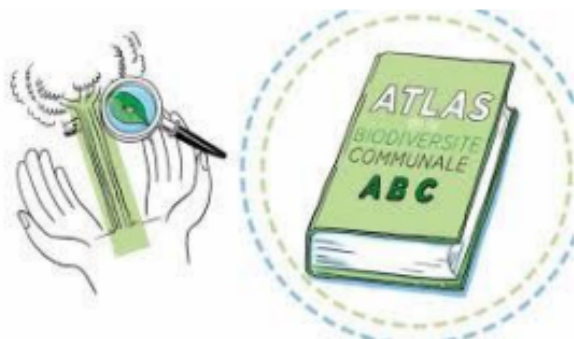
Examen des dossiers déposés :

*** au 15 juin minuit**

es Atlas de biodiversité communale

Et après ?

L'ABC, un premier pas vers un engagement durable du territoire en faveur de la biodiversité



Atlas de la biodiversité communale (ABC)

*Soutien financier sur 3 ou 4 ans
Elaboration d'un plan d'actions*



Territoire engagé pour la nature

*Soutien régional dans la durée
Articulation avec autres programmes (ANCT, ADEME
– « Territoire engagé pour la transition écologique »...)*



Capitale française de la biodiversité

Valorisation des meilleures expériences



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



© PNR Golfe du Morbihan

Contacts :

Margaux GLASSON

margaux.glasson@ofb.gouv.fr - 06 60 16 76 53

Claire MARUEJOLS

claire.maruejols@ofb.gouv.fr – 07 64 38 72 61

Point information :

Rencontres biodiversité & territoires, 9 et
10 juillet 2025 à Bordeaux

L'Agence Régionale de la Biodiversité

Bourgogne-Franche-Comté



Ces missions sont menées dans le cadre du projet [LIFE BIODIV'FRANCE](#)

Les cinq missions statutaires de l'ARB BFC :

5 missions



1



METTRE EN RÉSEAU

les acteurs

2



**ORGANISER,
MUTUALISER
ET VALORISER**

les connaissances

3



AGIR

avec le monde
économique

4



VEILLER

à la cohérence
des politiques
publiques

5



ENTRAÎNER

l'adhésion
de tous

Présentation du LIFE BIODIV'FRANCE



CONSORTIUM

Coordinateur : OFB
Bénéficiaires : 30
Entités affiliées : 17



DUREE

9 ans, 3 x 3 ans
1^{er} janvier 2024 au 31
décembre 2032



BUDGET

Total : 50,4 M€
Subvention UE : 30,2 M€
Cofinancement MTECT : 4,2M€
Fonds complémentaires : 247M€



STRATEGIE DE REFERENCE

Stratégie nationale pour la biodiversité
2030



AMBITION

La reconquête de la biodiversité en
agissant sur les pressions directes et
indirectes



LOCALISATION

France entière (hexagone +
outremer) sauf la région Grand Est

Présentation du LIFE BIODIV'FRANCE



WP1 - Gestion et coordination du projet

Gestion administrative et financière, pilotage (gouvernance), suivi-évaluation des impacts du projet



WP 2 - Communication, mise en réseau et dissémination

*Plateforme
numérique,
animation de la
communauté*



WP3 - Appui aux territoires

*Sensibilisation auprès des collectivités locales, accès au conseil et aux
financements, partage d'expériences*



WP4 - Renforcement de l'efficacité des aires protégées

*Système d'information, efficacité des mesures de gestion, partenariats, sites
Natura 2000 en mer, amélioration de la gestion d'aires protégées marines*



WP5 - Accompagnement des filières

*Dialogue, engagement des entreprises et collectivités, accompagnement
technique des filières*



WP6 - Mobilisation des citoyens

Engagement des citoyens, éducation à la biodiversité, aires éducatives



WP7 - Développement des compétences

*Métiers de la
biodiversité,
formation des
filières à fort
impact*



WP8 - Suivi, coordination et mobilisation des fonds complémentaires

Coordination et suivi administratif, mobilisation des fonds complémentaires



WP9 - Durabilité, réplication et exploitation des résultats

Transférabilité et répliquabilité, partage d'expérience, diffusion des résultats

Mission ingénierie technique et financière

- ✓ L'objectif de la mission :
 - Accompagner les collectivités territoriales dans le montage technique et financier de leurs projets en faveur de la biodiversité ;
 - Faire émerger de nouveaux projets en faveur de la biodiversité sur vos territoires.

- ✓ Comment ?
 - En apportant une première expertise technique sur le projet et en identifiant les points de faisabilité ;
 - En orientant les porteurs vers des acteurs spécialisés ;
 - En identifiant le type de financement le plus adapté aux besoins du porteur et en accompagnant sur les modalités de montage ;
 - En appuyant les porteurs dans le montage des dossiers de demandes de subvention et dans la communication avec les services instructeurs ;
 - En créant et diffusant des outils permettant de faciliter le développement de nouveaux projets en faveur de la biodiversité.

- ✓ Quels projets ?
 - Tout projet volontaire en faveur de la protection de la biodiversité (au sens large) ;
 - Sont exclus les projets relevant de la séquence ERC ou de toute autre obligation réglementaire.



Merci pour votre attention !

Contact : alissia.leclerc@arb-bfc.fr
06.64.43.90.33

